

**Extrait de procès-verbal
de la séance du Conseil communal
du 14 décembre 2021**

Préavis municipal 7/21 : Budget 2022

Le Conseil communal a décidé par 38 oui, 0 non et 4 abstentions :

d'adopter le budget communal 2022, **tel qu'amendé.**

Amendements Municipalité :

1. Amendement n° **101.3030** : - Assurances sociales, AVS/AI/APG/AC/RP, part employeur, montant augmenté de CHF 4'200.- pour le porter à CHF 38'400.-.
2. Amendement au compte n° **101.3040** : Municipalité - Caisse de pension, part employeur, montant augmenté de CHF 6'900.- pour le porter à CHF 58'900.-.
3. Amendement au compte n° **110.4521** : Service Administration générale - Prélèvement provision DISREN, ajout du revenu de CHF 15'000.- pour le prélèvement au Passif transitoire (cpté 9259.160) pour la participation DISREN (en lien avec le compte 110.3521).
4. Amendement au compte n° **150.3513** : Service Culture - Ecole de musique (FEM), montant augmenté de CHF 2'078.- pour le porter à CHF 39'378.-.
5. Amendement au compte n° **190.3111** : Service Informatique - Achat de mobilier, de machines et d'équipements de bureau, montant diminué de CHF 5'000.- pour l'établir à CHF 35'000.- pour l'achat de 16 postes de travail, 5 imprimantes, 5 firewalls et 21 écrans en remplacement du matériel repris par Infolog, soit 23 postes, 8 écrans et 6 imprimantes.
6. Amendement au compte n° **190.3151** : Service informatique - Entretien du mobilier, des machines des équipements techniques de bureau, montant diminué de CHF 35'000.- pour d'établir à CHF 180'000.- pour financer les charges de maintenance suivantes : Infolog Q1 2021 35K, services de sécurité, d'hébergement dans le cloud, de gestion des postes et des pannes, licences entreprise Microsoft 365 80K, divers services de Prime Technology 20K, divers autres fournisseurs pour 35K (Hilti, Ofisa, Tipee, CERFI, E-séances, Canon) et réserve 10K.
7. Amendement au compte n° **190.3185** : Service Informatique - Honoraires et frais d'expertise, montant augmenté de CHF 40'000.- pour le porter à CHF 50'000.-, en lien avec le changement de fournisseur informatique pour l'analyse, la configuration, la migration et l'installation de 30 postes, 4 serveurs, 37 comptes utilisateurs, 11 imprimantes et 5 firewalls.
8. Amendement au compte n° **300.3111** : Service Bâtiments - Achat de mobilier, de machines d'équipement technique de bureau, montant diminué de CHF 4'000.- pour l'établir à CHF 1'000.-.

9. Amendement au compte n° **300.3114** : Service Bâtiments - Achat de machines, de matériel d'exploitation et d'entretien + vêtements, montant diminué de CHF 2000.-, pour l'établir à CHF 500.-.
10. Amendement au compte n° **300.3185** : Service Bâtiments - Honoraires et frais d'expertises, montant diminué de CHF 1'500.- pour le réduire à CHF 0.- (*car honoraires figurent aux comptes 350.3185, 352.3185 et 355.3185*)
11. Amendement au compte n° **350.3141** : Bâtiments locatifs - Entretien des bâtiments, erreur d'imputation, montant augmenté de CHF 4'000.- pour le porter à CHF 98'050.- (*en lien avec le compte 350.3154 ci-après*)
12. Amendement au compte n° **350.3154** : Bâtiments locatifs — Entretien des machines, du matériel d'exploitation et d'entretien, erreur d'imputation, montant diminué de CHF 4'000.- pour d'établir à CHF 16'700.-.
13. Amendement au compte n° **355.3141** : Bâtiments mixtes — Entretien des bâtiments, le changement du pilier public a toujours été planifié dans le cadre du préavis de la valorisation de la Place du Village, en *conséquence* montant diminué de CHF 9'000.- pour d'établir à CHF 86'500.-.
14. Amendement au compte n° **410.3185** : Service Travaux publics, voirie, espaces verts - Honoraires et frais d'expertises, montant diminué de CHF 13'550.- pour l'établir à CHF 0.- (*car honoraires figurent aux comptes 430.3185, 431.3185, 440.3185, 450.3185*).
15. Amendement au compte n° **410.3901** : Service Travaux publics, voirie, espaces verts - Imputation interne de frais de personnel, montant diminué de CHF 48'300 pour d'établir à CHF 132'400.-, revu de façon à imputer les frais de personnel correctement sur les comptes de taxes affectées (canalisations).
16. Amendement au compte n° **430.3142** : Réseau routier- Entretien du réseau routier, montant diminué de CHF 25'000.- pour l'établir à CHF 135'000.-, car la construction de l'arrêt de bus des Mélèzes fera l'objet d'un préavis municipal.
17. Amendement au compte n° **430.3312** : Réseau routier, le compte 430.3312 est créé et sera chargé du montant de l'amortissement de CHF 182'212.- sur 10 ans selon le préavis municipal n° 58/2020, soit de CHF 18'221.- pour 2022.
18. Amendement au compte n° **430.3313** : Réseau routier, augmentation de charges liées à l'amortissement de CHF 51'112.- en 2022 des travaux à la route de l'Etraz, préavis municipal n° 23/2018 de CHF 1'533'359.99 à amortir sur 30 ans.
19. Amendement au compte n° **430.3323** - Amortissement supplémentaire requalification Ch. Creux- du-Loup, préavis n° 43/2019, montant abaissé de CHF 7'713.- en lien avec la clôture du préavis, pour l'établir à CHF 348'787.-.
20. Amendement au compte n° **430.4802** : Réseau routier, prélèvement au Fonds Invest. Creux-du- Loup pour le diminuer de CHF 7'713.- en lien avec la clôture du préavis n° 43/2019 et d'établir à CHF 348'787.-
21. Amendement au compte n° **461.3811** - Attribution aux financements spéciaux pour l'épuration des eaux (collecteurs), abaissé de CHF 48'300.-, pour d'établir à CHF 0.-, en lien avec l'amendement n° 15 ci-dessus et le compte 461.3901 ci-après.

22. Amendement au compte n° **461.3901** : Collecteurs eaux usées et eaux claires, en lien avec le compte 410.3901, compte à « créer » et à charger de CHF 48'300.- pour les frais de personnel.
23. Amendement au compte n° **571.3011** : Jeunesse (Centre d'animation) — Traitement du personnel, montant diminué de moitié pour le porter à CHF 35'125.-, car un préavis sera établi pour pérenniser la dépense au 2^e semestre 2022.
24. Amendement au compte n° **571.3012** : Jeunesse (Centre d'animation) — salaire du personnel occasionnel : montant diminué de moitié pour d'établir à CHF 13'050.- car un préavis sera établi pour pérenniser la dépense au 2^e semestre 2022, avec en corrélation une incidence sur les comptes suivants.
25. Amendement au compte n° **571.3030** : Jeunesse (Centre d'animation) Assurances sociales, AVS/AI/APG/AC/RP, part employeur, idem ci-dessus, montant diminué de moitié pour l'établir à CHF 4'100.-.
26. Amendement au compte n° **571.3040** : Jeunesse (Centre d'animation) - Caisse de pension, part employeur, idem ci-dessus, montant diminué de moitié pour d'établir à CHF 2'000.-.
27. Amendement au compte n° **571.3114** : Jeunesse (Centre d'animation) — achat matériel et activités, idem ci-dessus, montant diminué de moitié pour l'établir à CHF 5'000.-.
28. Amendement au compte n° **610.3521** : Service de Police - Police intercommunale, correctif d'une erreur dans le chiffre indiqué au budget, montant diminué de CHF 149'430.- pour l'établir à CHF 1'050'570.-.
29. Amendement au compte n° **650.3522** : Défense contre l'incendie - Participation à des charges d'autres communes (SDIS), correctif d'une erreur dans le chiffre indiqué au budget, montant diminué de CHF 16'373.- pour l'établir à CHF 155'127.-.
Sous amendement COFIN n°29
Augmentation de CHF 540.- du compte 650.3522 pour le porter à CHF 172'040.-
30. Amendement au compte n° **710.3170** : Service social communal et intercommunal — Frais de réceptions et de manifestations, montant diminué de CHF 8'700.- pour l'établir à CHF 8'300.-.
31. Amendement au compte n° **710.3525** : Service social communal et intercommunal — Participation à des charges de prévoyance sociales d'autres communes, montant diminué de CHF 57'800.- pour l'établir à CHF 21'800.- (erreur de saisie).

Amendements COFIN

1. Amendement au compte n° **140.3111** : Service environnement - Diminution de CHF 1'700.- pour le porter à CHF 800.-
2. Amendement au compte n° **150.3655** : Service culture et sociétés locales - Diminution de CHF 7'000.- du compte pour le porter à CHF 76'000
3. Amendement au compte n° **180.3111** : Transports publics - Diminution de CHF 38'800.00 pour le mettre à 0.-
4. Amendement au compte n° **180.3185** : Transports publics - Diminution de CHF 5'000.- du compte pour le porter à CHF 5'000.-
5. Amendement au n° **180.4809** : Transports publics - Inscription du montant de CHF 25'000.- au compte.
6. Amendement au compte n° **352.3114** : Bâtiments scolaires - Diminution de CHF 6'700 du compte pour le porter à CHF 14'000.-

7. Amendement au compte n° **420.3061** : Service urbanisme - Diminution de CHF 900.- du compte pour le porter à CHF 100.-
8. Amendement au compte n° **470.3154** : port des Abériaux - Diminution de CHF 4'600.- du compte pour le porter à CHF 29'400.- Augmentation de CHF 4'600 au compte 350.3154
9. Amendement au compte n° **710.3114** : Service social communal et intercommunal - Diminution de CHF 4'000 du compte pour le porter à CHF 16'500.-

Amendement du Bureau du Conseil au compte n° **100.3001** : Autorités - Montant augmenté de CHF 3'500.-

Amendement Alternative pranginoise au compte n° **150.3653** : Service culture et société locales - Budgéter un montant de CHF 43'000.- sur le compte.

Amendement groupe de travail Entente pranginoise au compte n° **101.3170** : Municipalité - Diminution de CHF 10'000.-

Amendement groupe de travail Entente pranginoise au compte n° **101.3185** : Municipalité - Diminution de CHF 3'000.-

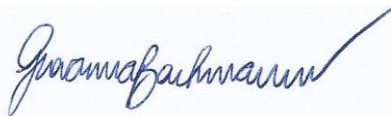
Amendement groupe de travail Entente pranginoise au compte n° **350.3185** : Bâtiments locatifs - Diminution de CHF 10'000.-

Amendement Sébastien Rumley. Création d'un nouveau compte au point 452 – déchetterie intercommunale - intitulé « valorisation des ressources » doté de CHF 12'000.-

Prangins, le 16 décembre 2021

Extrait conforme, le certifiant

Giovanna Bachmann



Présidente



Dominique Rogers



Secrétaire

Avis affiché au pilier public du 16 décembre au 26 décembre 2021

« Conformément aux articles 110 et ss. LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil Communal »